



## **3<sup>ème</sup> ASSEMBLEE GENERALE DU RESEAU DES POPULATIONS AUTOCHTONES ET LOCALES POUR LA GESTION DURABLE DES ECOSYSTEMES FORESTIERS D'AFRIQUE CENTRALE (REPALEAC)**

Brazzaville, 14-16 janvier 2013

### **COMMUNIQUE FINAL**

Il s'est tenu du 14 au 16 janvier 2013, dans la salle de réunion de l'Hôtel Phoenix, à Brazzaville en République du Congo, la troisième Assemblée Générale du Réseau des populations autochtones et Locales pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale (REPALEAC). Cette Assemblée Générale a été organisée en collaboration avec le Gouvernement de la République du Congo et la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), avec l'appui technique et financier de la Coopération Allemande (GIZ), de l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI) et l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), Agence de facilitation.

Y ont pris part, les représentants des peuples autochtones et locales, membres du REPALEAC de huit pays à savoir : le Burundi, le Cameroun, le Congo, le Gabon, la République Centrafricaine, la République Démocratique du Congo, le Rwanda et le Tchad ; les représentants de Ministère l'Economie forestière et du développement Durable de la République du Congo (MEFDD), les représentants du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC et de la Coordination Nationale COMIFAC du Congo, de WWF, de la GIZ et de l'IUCN, Agence de Facilitation ainsi que certains représentants de la société civile congolaise. Les membres du REPALEAC de la Guinée Equatoriale n'ont pas pu effectuer le déplacement pour Brazzaville.

Cette assemblée avait pour objectif d'Améliorer le système de gouvernance du REPALEAC en vue de renforcer la participation et l'implication des peuples autochtones dans les différents enjeux de la conservation de la biodiversité et la gestion durable des forêts et des ressources naturelles en Afrique centrale.

Plus spécifiquement, il s'agissait :

- d'adopter les statuts et le règlement intérieur du REPALEAC ;
- d'adopter le plan d'action stratégique triennal 2013-2015 et la feuille de route du REPALEAC ;
- de désigner les nouveaux membres au sein du bureau de coordination régionale du REPALEAC ;

- d'informer et sensibiliser les peuples autochtones sur les Mécanismes et processus APA et REDD+.

Les travaux de l'Assemblée Nationale ont démarré par la cérémonie d'ouverture ponctuée par quatre allocutions suivantes :

1. Le mot de bienvenue du Coordonnateur National du Réseau National des Populations Autochtones du Congo (RENAPAC), Monsieur Parfait DIHOUKAMBA ;
2. Le mot du Coordonnateur Régional du REPALEAC, Monsieur Kapupu DIWA MUTIMANWA ;
3. L'allocution de représentant de la COMIFAC, Dr Ing François NTSIBA ;
4. Le Discours d'ouverture du Représentant du Ministre de l'Economie forestière et du développement durable (MEFDD).

Dans son mot de circonstance, le Coordonnateur National du RENAPAC, Monsieur Parfait DIHOUKAMBA a souhaité la bienvenue à tous les participants. Il a loué la volonté et l'engagement du Gouvernement du Congo dans la promotion des droits des Peuples Autochtones. Cet engagement a-t-il poursuivi, se traduit par de multiples actions dont l'organisation des deux premières éditions du FIPAC, et la préparation de la tenue prochaine du FIPAC 3 entre mars et avril 2012. Tout ceci fait du Congo une « terre promise pour les Peuples Autochtones ». Il a terminé son propos en remerciant les donateurs et les facilitateurs parmi lesquels la GIZ, l'ACDI, la COMIFAC et l'IUCN.

Le Coordonnateur Régional du REPALEAC, Monsieur Kapupu DIWA MUTIMANWA a exprimé la gratitude du Réseau à l'endroit de son Excellence Monsieur le Ministre Henri DJOMBO qu'il a affectueusement dénommé « Ministre des peuples autochtones », et remercié tous les partenaires au développement qui ont facilité la tenue des assises de Brazzaville. Il est revenu sur l'historique du REPALEAC et surtout la tenue des deux dernières sessions du FIPAC et l'organisation de la prochaine session. Il a déclaré que le FIPAC est une victoire historique dont les peuples autochtones légueront aux générations futures. Il a souhaité un nouveau souffle au sein du REPALEAC à l'issue de cette Assemblée Générale afin de répondre réellement aux aspirations des autochtones de la sous-région. Il a fini en invitant tous les participants au consensus afin d'aboutir avec succès aux résultats escomptés.

Dans son allocution, le représentant de la COMIFAC, Dr Ing François NTSIBA a souhaité la bienvenue à tous les participants et les a remercié pour avoir bien voulu prendre part aux travaux de Brazzaville. Il a reconnu l'importance des peuples autochtones en tant que acteurs appelés à jouer un rôle central dans la gestion des ressources naturelles et a rappelé que la COMIFAC est disposée à accompagner le REPALEAC dans ses missions. Parlant de l'Assemblée Générale, il a dit que celle-ci venait à point nommé pour permettre aux populations et locales à mieux s'organiser en vue de devenir un des acteurs privilégiés de la société civile dans le processus de gestion durable des écosystèmes forestiers. En effet, l'adoption des textes a t-il poursuivi, renforcera la cohésion entre les membres et permettra d'accroître la vision du réseau. Il a défini en substance, la gouvernance de toute structure comme fondement de sa solidité et sa crédibilité. Il a terminé en souhaitant à tous, des échanges fructueux pour une tenue réussie des travaux.

Le Directeur Général de l'Economie Forestière du MEFDD du Congo, dans son discours d'ouverture, a souligné que l'organisation à Brazzaville de l'Assemblée Générale témoigne de la confiance des peuples autochtones au Gouvernement du Congo. Il a poursuivi en mentionnant l'importance de l'Assemblée Générale qui, a-t-il dit, est le principal centre de décision pour la vie des peuples autochtones. La tenue des présentes assises a-t-il dit, marque un pas décisif dans la bonne direction. Il a rappelé l'intérêt du Congo sur les questions autochtones et a informé les participants que le gouvernement du Congo s'est engagé à promouvoir le FIPAC 3 et a déclaré ouvert au nom de son Excellence Monsieur le Ministre Henri DJOMBO, les travaux de l'assemblée générale.

La cérémonie d'ouverture a été suivie par la mise en place du bureau chargé de présider les travaux et composé ainsi qu'il suit :

**Président** : Dr Ing François NTSIBA, Coordonnateur National Adjoint COMIFAC du Congo

**1<sup>er</sup> Rapporteur** : Madame Oumarou AÏSSATOU, REPALEAC (Tchad)

**2<sup>ème</sup> Rapporteur** : Monsieur Joseph ITONGWA, REPALEAC RDC

**Modérateur** : Monsieur David ABOUEM à TCHOYI, Consultant, Cameroun

Après la mise en place du bureau, l'agenda de l'Assemblée Générale a été présenté, puis adopté par l'ensemble des participants. Les travaux se sont poursuivis par la présentation des exposés. Deux séries d'exposés ont été présentés à cet effet :

- I. la première série d'exposés a porté sur les rapports d'activités du Coordonnateur Régional et des coordonnateurs nationaux du REPALEAC ;
- II. la deuxième série de présentations a été animée par Monsieur Emmanuel KAM YOGO, Consultant juriste. L'orateur a procédé à la lecture des textes juridiques qui régissent le fonctionnement du REPALEAC, à savoir les statuts et le règlement intérieur. Aussi, le plan d'action et la feuille de route révisés lors de la réunion tenue en mars 2012 à Douala ont-t-ils été présentés.

Ces exposés ont fait l'objet des discussions intenses et pertinentes entre les participants. De ces échanges, il est ressorti ce qui suit :

Pour la première série d'exposés :

• **Les points forts**

- Certains réseaux nationaux sont organisés et ont mis en place leurs structures à l'instar de ceux du Burundi, du Cameroun, de la RCA, de la RDC et du Tchad;
- L'institution d'une journée nationale autochtone en RDC.

• **Les points faibles**

- Le faible niveau de mise en œuvre de la feuille de route dû au manque de financement;
- Une faible communication entre le niveau régional et le niveau national;
- Un faible encrage entre le REPALEAC, la CEFDHAC et la COMIFAC ;
- L'absence d'activités propres aux femmes autochtones.

Pour la deuxième série des exposés, les statuts et le règlement intérieur du REPALEAC ont été adoptés à l'unanimité par l'ensemble des membres présents aux travaux.

S'agissant du Plan d'action triennal 2013-2015, de la feuille de route et du Plan annuel opérationnel 2013, un comité technique a été désigné pour finaliser lesdits documents.

Au terme des débats fructueux, les recommandations suivantes ont été formulées :

- Améliorer la communication entre la Coordination régionale et les réseaux nationaux;
- Mettre à la disponibilité du Réseau du calendrier des réunions régionales et internationales
- Poursuivre le plaidoyer en faveur de l'implication des populations autochtones dans les négociations internationales ou aux processus tels que la REDD+, APA, APV/FLEGT;
- Veiller à impliquer le REPALEAC à la préparation et à l'organisation du FIPAC 3;
- Poursuivre les actions de mobilisations des financements auprès des partenaires.

Les travaux de l'Assemblée Générale se sont poursuivis par l'élection des membres du bureau de la Coordination Régionale du REPALEAC. Au terme des élections, le bureau suivant a été élu :

1. Coordinateur Régional : MESSE Venant (Cameroun)
2. Coordonnateur Régional Adjoint : Liberate NICAYENZI (Burundi)
3. Secrétaire Général: Joseph ITONGWA (RDC)
4. Trésorière : AISSATOU OUMAROU (Tchad)
5. Conseiller : Pierre Magloire ABADJAKA (RCA)

Deux Commissaires au Comptes ont également été élus. Il s'agit de :

1. Commissaire aux Comptes n° 1 : Parfait DIHOUKAMBA (Congo)
2. Commissaire aux Comptes n° 2 : Jeanne Marthe MINKOUE-MI-ELLA (Gabon).

Ces nouveaux membres élus ont été installés par le Modérateur des élections : Dr Ing Monsieur François NTSIBA, et le Scrutateur : Mr David ABOUEM à TCHOYI.

Le Coordonnateur Régional Sortant, Monsieur Kapupu DIWA MUTIMANWA, après avoir félicité la nouvelle équipe, a marqué son entière disponibilité à apporter tout son soutien pour la bonne marche du Réseau et à l'atteinte de ses objectifs. Aussi, a-t-il exhorté la nouvelle équipe de faire le travail qui lui est dévolue afin de répondre aux aspirations des peuples autochtones.

L'Assemblée Générale a reporté la décision de fixer le lieu et date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale et a confié l'examen de cette question aux membres du bureau de la Coordination Nationale.

Les travaux de l'Assemblée Générale se sont achevés par le mot de clôture du Président de l'Assemblée Générale, Dr Ing François NTSIBA.

Fait à Brazzaville le 16 janvier 2013

Les participants